

# NOTAIRE, LISTE DES DOCUMENTS REQUIS ?



## DOCUMENTS CONCERNANT LE DÉFUNT

- L'extrait d'acte de décès ou jugement déclaratif de décès
- Le livret de famille du mariage et le cas échéant des mariages précédents
- L'expédition du contrat de mariage et des modificatifs apportés au régime matrimonial
- La convention de PACS
- Le jugement de séparation de corps ou de divorce
- Le testament
- L'expédition de la donation entre époux

## DOCUMENTS CONCERNANT L'ÉPOUX SURVIVANT, LES HÉRITIERS ET LES LÉGATAIRES

- Le livret de famille
- La copie du contrat de mariage, de la convention de PACS ou du jugement de divorce s'il y a lieu
- La copie recto-verso de la carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour

## DOCUMENTS CONCERNANT L'ACTIF

- La copie des livrets de caisse d'épargne, des comptes bancaires personnels et joints ou des produits de placement
- La liste des valeurs boursières (nom, adresse des banques et des sociétés de bourse)
- Les contrats d'assurance vie, d'assurance décès
- Les polices d'assurance du mobilier, des objets d'art et bijoux
- Les Pensions de retraite (dernier bordereau de versement)
- Les titres de propriété et évaluation des immeubles et les coordonnées du syndic
- Les fonds de commerce (état du matériel et marchandises)
- La copie des contrats de location, montant des loyers et coordonnées du gestionnaire
- La liste des donations consenties par le défunt et copie des actes
- La carte grise des véhicules
- Le statut des sociétés dans lesquelles le défunt possédait des parts sociales et références du comptable
- La liste des ouvrages entraînant la perception de droits d'auteur
- La copie de la déclaration ISF

📌 Lorsque les époux sont mariés sous le régime de la communauté, il faut non seulement déclarer les comptes personnels du défunt mais aussi ceux du conjoint survivant.

## DOCUMENTS CONCERNANT LE PASSIF

- Les impôts (sur le revenu, l'ISF, la taxe foncière, la taxe d'habitation)
- Les frais funéraires
- Les quittances d'eau, EDF-GDF, téléphone
- Les loyers
- Les charges de copropriété
- Les emprunts et les cautions
- Les éléments d'informations concernant la récupération éventuelle de certaines prestations d'aide sociale
- Les frais de dernière maladie
- Les pièces justificatives de toutes dettes du défunt.

## DOCUMENTS CONCERNANT LES BIENS PROPRES

*Si les époux sont mariés sous un régime de communauté, on appelle « biens propres », les biens acquis avant mariage ou reçus par donation et succession pendant le mariage.*

- L'acte de partage des successions recueillies par les époux
- La copie des déclarations de successions recueillies (nom et adresse du notaire les ayant réglées)
- La copie des donations recueillies pendant le mariage
- La liste des travaux payés par la communauté et portant sur les biens propres

### Source

- **Chambre des Notaires** : <http://www.notaires.fr>

JURIDIC'

URMEL

NOTAIRE - FISCAL - JURIS

Commission Juridique URMEL NPDC, le 29/07/2008